



**Forum
Français pour la
Sécurité
Urbaine**

10 rue des Montibœufs
75020 Paris France

Tel. : + 33 1 40 64 49 00

Fax : + 33 1 40 64 49 10

mail : ffsu@ffsu.org

www.ffsu.org

Pour un débat de fond sur la sécurité et les polices municipales

Résolution du 28 mars 2012 adoptée lors du comité exécutif du FFSU

Les élus du comité exécutif du FFSU constatent que la sécurité prend une place de plus en plus importante dans la campagne présidentielle et appellent à un débat de fond sur cette question qui préoccupe les Français.

Les élus du Forum rappellent que la sécurité ne peut se résumer aux seules questions policières. Aussi, il convient de s'interroger sur la future gouvernance locale de la sécurité en matière de prévention de la délinquance et de sécurité publique.

Aux côtés de l'Etat, les communes concourent de plus en plus à la sécurité. Les polices municipales sont devenues des acteurs incontournables du paysage local de la sécurité et de la prévention. Placées sous l'autorité des maires, elles doivent résolument s'inscrire dans l'action municipale. Les agents de police municipale trouvent pleinement leur place au sein de la fonction publique territoriale.

La reconnaissance des polices municipales en France ne doit pas accompagner la baisse concomitante des effectifs de police et de gendarmerie, et la promotion de la vidéosurveillance. Elles n'ont pas vocation à être des suppléants des fonctionnaires de police ou des gendarmes. Les élus du FFSU souhaitent un débat de fond sur la sécurité, permettant notamment de clarifier le rôle des autorités publiques et celui des citoyens.